

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

ACESM

ASSOCIATION DES
CENTRES ÉDUCATIFS
ET DE SAUVEGARDE
DES MINEURS ET
JEUNES MAJEURS DU
LOIR-ET-CHER

FOYER
BOUGAINVILLE

4 Rue Bougainville
41000 BLOIS
02 54 43 36 90

foyerdebougainville@acesm.fr

MARS 2024





SOMMAIRE

INTRODUCTION

- Utilité du rapport d'activité.....p : 4
- En préambule : Présentation des activités et des réalisations de l'année de fonctionnement.....p : 5

PROJET

- Présentation sommaire de l'établissement : Fiche identité de l'établissement.....p : 8
- Rappel des missions de l'établissement et description de ses activités principales.....p : 9
- CVS : présentation et organisation.....p : 10
- Description des besoins et attentes, personnes accueillies et rappel des objectifs poursuivis.....p : 12

ÉTAT

- État de l'activité : résultats et analyse des résultats.....p : 14
- État des principaux éléments de l'activité institutionnelle.....p : 24
- État des ressources humaines (chiffre personnel, stages, formations suivies, etc.).....p : 27
- État des événements indésirables.....p : 28
- Bilan CVS : sujets traités.....p : 30

PROSPECTIVES

- Proposition d'orientation stratégique pour l'année à venir :
 - Tableau de l'évaluation continue.....p : 31

UTILITÉ DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le rapport d'activité qui est présenté communique de manière détaillée les réalisations de l'établissement sur l'année 2023. Il a pour objectif de fournir une vue d'ensemble claire et transparente des activités effectuées et des résultats obtenus. Il inclut des données quantitatives et qualitatives, des analyses, des évaluations et des recommandations pour l'avenir. Il informe sur l'évolution des profils des publics accompagnés, des besoins qui y sont associés et communique le travail mis en œuvre par l'établissement pour y répondre. Il rend compte des leviers et des freins pour la réalisation de ce travail.

Nous vous invitons maintenant à la lecture de ce rapport d'activité qui est organisé en 3 parties essentielles : la partie Projet qui détaille le fonctionnement de la structure et ses éléments inhérents ; la partie Etat qui présente les chiffres des principaux événements et activités institutionnelles et la partie Projective qui expose nos orientations stratégiques et nos objectifs pour l'année à venir.



PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS ET DES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE DE FONCTIONNEMENT

En dehors des réalisations qui s'inscrivent naturellement dans le fonctionnement et les missions de l'établissement, le Foyer de Bougainville a mis en place au cours de cette année certains projets et travaux qui sont venus nourrir son fonctionnement et apporter une plus-value à l'accueil et à la prise en charge des personnes accueillies.

Formation d'art-thérapeute

Entre fin 2022 et fin 2023, nous avons accueilli Madame Ingrid Bouvier, en formation d'art-thérapeute avec l'AFRATAPEM de Tours, sur deux périodes de stages d'une durée totale de 195 heures.

Les objectifs de ce stage étaient :

- Observation et participation aux activités de l'institution :
 - Etude et suivi d'une ou plusieurs prises en charge dans un cadre autre que celui de l'art-thérapie,
 - Valorisation des connaissances et méthodes thérapeutiques ou éducatives employées dans la structure,
 - Connaissance de la nature et des moyens d'accompagnement choisis par l'institution en les justifiant,
 - Evaluation des résultats

- Mise en place d'un atelier d'art-thérapeute moderne :
 - Conduite, organisation et suivi d'une ou plusieurs prises en charge au sein d'un atelier d'art-thérapie,
 - Valorisation des connaissances du public accueilli,
 - Justification des méthodes d'animation et d'observation étudiées en cours et utilisées dans l'institution,
 - Adaptation de la méthode et des outils au projet thérapeutique au regard :
 - Des pénalités des personnes prises en charge,
 - Des pathologies, de la ou des pratiques artistiques proposées.

Cette mise en situation a permis de mobiliser certains jeunes soit de manière individuelle ou collective, à partir de supports techniques proposés par l'art-thérapeute. Cette intervention a donné l'occasion à travers les séances de créer, mais également d'établir une communication et une relation entre l'art-thérapeute et les jeunes.

Des réalisations ont pu voir le jour, notamment la création d'une fresque murale, ainsi que des peintures et tableaux que certains jeunes ont souhaité afficher dans leurs chambres ou dans les espaces communs.

Elaboration de procédures

Tout au long de l'année 2023, après avoir fait un état des lieux des pratiques professionnelles à l'œuvre, il a été constaté que certaines disparités dans le travail nécessitaient une mise en cohérence des réponses apportées aux usagers.

Il a donc été décidé d'engager un travail au long court avec l'ensemble des professionnels sur la formalisation de procédures en lien avec l'accompagnement des jeunes.

Ce travail est toujours d'actualité et il permet, au-delà d'un cadre formatif, de créer une dynamique de travail accès sur le dialogue et l'échange et dont le but est de proposer un accompagnement toujours plus qualitatif au public accueilli.

SEJOUR à LONGEVILLE/MER en VENDEE (85)

Six jeunes accompagnés par deux éducateurs ont pu profiter de ce séjour qui a eu lieu du 13 juillet au 16 juillet 2023. Ce séjour répond à une demande de certains jeunes de créer une rupture avec le quotidien du Foyer Bougainville, son environnement d'implantation et de se baigner dans l'océan Atlantique.

Nous avons choisi la commune de Longeville-sur-Mer comme elle conjugue à la fois mer et campagne et offre la possibilité d'effectuer des randonnées. Cette commune conserve un caractère paisible en plein été. La maison que nous avons occupée était très fonctionnelle et la cuisine ouverte sur la salle à manger nous a permis de préparer tous les repas, avec une participation très active de certains jeunes.

En amont, nous avons organisé deux réunions relatives au séjour pour définir l'organisation quotidienne, notamment autour du choix des menus et du rôle de chacun dans la préparation de ces derniers. Comme objectif principal, il s'agissait de nouveau de donner du sens et du rythme à la « journée ». Les réveils ont lieu aux alentours de 8h30 maximum avec une prise du petit déjeuner avant 9h30, afin de permettre au groupe de profiter d'une journée pleine, cela crée une vraie rupture du quotidien pour la majorité des jeunes présents qui ne font pas preuve d'une grande ouverture vers l'extérieur.

La proximité de la mer à 400 mètres a créé une émulation chez les jeunes, de fait, nous sortions en balade sur la plage dès le matin. L'après-midi était consacré à la plage surveillée en groupe jusqu'à l'heure du goûter. Une sortie libre était autorisée en milieu d'après-midi. Durant ce séjour, nous avons fait le choix de ne prendre le véhicule que pour faire les achats de nourriture, la marche était quotidienne.

Ce séjour a permis au groupe de profiter de l'extérieur, de la plage, du centre-ville et de la campagne et ainsi d'être actif tout au long de la journée.

Le cadre inhérent aux règles de vie (horaires des repas, sorties libres) a été respecté.

Nous avons pu constater une bonne implication de tous les jeunes lors du déroulement du séjour. Ils ont pris du plaisir tant au niveau des tâches quotidiennes qu'au niveau des diverses sorties.

Lors du bilan, les jeunes ont regretté que le séjour soit aussi court et indiqué qu'il faudrait organiser des séjours d'au moins 5 nuits.

Sur le plan socioculturel, différentes activités ont été proposées en accord avec les jeunes, entre autres un week-end à Center Parc et à Verneuil-sur-Indre, ainsi qu'une journée découverte à Paris.

PROJET : Toi et ton corps

Le programme « Toi et ton corps » a été réalisé en partenariat avec la salle de Musculation et Fitness Orange Bleue à Blois.

Ce projet a été une initiative passionnante qui visait à offrir aux jeunes du Foyer une opportunité de découvrir et d'être sensibilisé aux bienfaits de la musculation. Elle peut être un outil qui permet de renforcer non seulement le corps, mais aussi l'esprit et la confiance en soi. A travers des séances de musculation adaptées à leur âge et niveau, nous aidions les jeunes à développer leur force physique, à améliorer leur estime de soi et à acquérir des compétences précieuses en matière de santé et de bien-être.

L'accent a été mis sur la sécurité, en enseignant les bonnes techniques et en fournissant un encadrement adéquat en lien avec l'équipe de coachs de l'Orange Bleue. Ce programme a été complété par des conseils sur la nutrition et l'importance de prendre soin de son corps. L'objectif fut d'inspirer les jeunes à adopter un mode de vie sain et à cultiver une confiance en eux qui les accompagnera tout au long de leur vie.



PROJET

FICHE D'IDENTITE DE L'ÉTABLISSEMENT

Renseignements généraux	Organisme Gestionnaire ACESM, association loi 1901.	Etablissement Foyer de Bougainville	Capacité autorisée 17 places	Agrément Conseil Départemental 41
	Président Jean Pierre Amiot Vice-présidente Catherine Thierry	Direction générale Geneviève Cétaire Direction de pôle Salem Farah Cheffe de service Dalila Litim	Statut juridique Etablissement de droit privé, habilité ASE 41.	SIRET 34962036900026
Spécificités	Territoire d'intervention Ensemble du Loir et Cher	Lieu d'activité 4 rue Bougainville 41000 Blois	Modalité d'accueil Internat, hébergement temps complet, permanent.	
	Public accueilli Garçons et filles âgés de 13 à 19 ans en difficultés familiales, sociales, scolaires, professionnelles, psychologiques et affectives, voir en situation de délinquance.	Mission et prestation Hébergement en internat pour protéger les jeunes pris en charge, favoriser leur épanouissement personnel, leur inscription dans le tissu social et leur autonomie.	Mesure de placement Art 375 du code Civil Ord du 02 février 1945	
Ressources humaines	14 ETP composent l'équipe autour des métiers suivants Educateurs, éducatrices, psychologue, surveillant de nuit, cuisinière, maitresse de maison, pédopsychiatre, secrétaire, chef de service, direction et services généraux.			
Activités de l'année 2023 (en cours de validation)	Journées réalisées : 4 676 Taux d'occupation : 92,6 %			

RAPPEL DES MISSIONS DE L'ÉTABLISSEMENT ET DESCRIPTION DE SES ACTIVITÉS PRINCIPALES

Le Foyer Bougainville accueille des mineurs dans le cadre de placements ordonnés par le juge des enfants ou bien suite à la contractualisation d'un accueil provisoire entre le service de l'ASE et les représentants légaux.

Les jeunes accueillis sont originaires du Loir-et-Cher. Les raisons de leur placement sont multiples, le plus souvent liées entre autres à des difficultés familiales, sociales, scolaires et ou professionnelles, psychologiques et/ou affectives.

Les missions du Foyer Bougainville sont celles-ci :

- Promouvoir le respect des droits de l'enfant et de la famille,
- Œuvrer à leur mieux-être afin de leur permettre d'accéder autant que possible aux dispositifs de droits commun qui favorisent la citoyenneté, notamment par l'accès à la culture, à la formation, à l'emploi, au logement, à la santé, à la vie associative et sociale, ...),
- Accompagner les jeunes tout au long de leur placement en veillant à respecter leurs besoins, leurs capacités, leurs empêchements et leurs trajectoires de vie,
- Lutter contre les maltraitances sur mineurs et les violences familiales et intrafamiliales,
- Lutter contre toutes les formes de marginalisation et d'exclusion sociales.

Ces missions sont incarnées par une équipe pluridisciplinaire, qui, au quotidien, s'efforce d'apporter des réponses éducatives en lien avec le projet du jeune.

Les actions sont pensées collectivement, dont certaines font l'objet d'un travail collaboratif avec les partenaires concernés par la situation. De plus, ce travail n'est possible qu'en mobilisant l'adhésion à minima du jeune et/ou de ses représentants.

Notre mission principale est de garantir, autant que possible à ces jeunes, un accompagnement de proximité pour leur permettre à la fois de gagner en autonomie, en indépendance et de pouvoir s'inscrire dans le tissu social.

CVS : PRÉSENTATION ET ORGANISATION

Le Conseil de Vie Sociale (CVS) est une instance consultative instituée au sein des établissements sociaux et médico-sociaux. Son objectif principal est de favoriser la participation des personnes accueillies et de leurs représentants à la vie de l'institution, en leur permettant de contribuer activement à l'élaboration des décisions relatives au fonctionnement et à l'organisation des établissements.

Le Conseil de Vie Sociale est régi par la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, notamment dans son article L.311-6 du Code de l'action sociale et des familles. Cette loi reconnaît le droit à la participation des usagers et de leurs représentants aux décisions qui les concernent.

Le Conseil de Vie Sociale est à la fois un lieu de concertation et de dialogue entre les différents acteurs et un outil permettant de garantir le respect des droits des personnes et leur participation à la vie collective.

Ainsi, le CVS réunit généralement des représentants des résidents ou usagers, des familles, du personnel de l'établissement. Il se réunit régulièrement pour discuter des questions relatives à la vie quotidienne et au projet d'établissement, formuler des propositions d'amélioration, et échanger sur les sujets liés au bien-être et à la qualité de vie des résidents.

Le CVS du pôle CEAPS :

L'année 2023 a été marquée par la remise en route et la réorganisation du Conseil de Vie Sociale sur le pôle CEAPS de l'association. Cette instance de participation des personnes accueillies est particulièrement importante pour l'ACESM qui a tenu à promouvoir la citoyenneté et la participation sociale des jeunes.

Le CVS du pôle CEAPS de l'association réunit les 4 établissements et services du pôle que sont le Placement Familial Spécialisé, le Foyer Bougainville, le Service d'Accueil d'Urgence, la MECS le Moulin de Coutant. Chaque service est représenté lors de l'instance.

Afin de rendre cette instance fonctionnelle, représentative et en adéquation avec la temporalité des accueils des jeunes, le CEAPS a fait le choix d'organiser une élection des représentants des jeunes chaque année. Ainsi au cours l'année 2023, les membres du CVS était composé de :

- **12 représentants d'usagers** (6 titulaires et 6 suppléants).
 - 1 titulaire et 1 suppléant issu du Service d'Accueil d'Urgence
 - 1 titulaire et 1 suppléant issu de la MECS le Moulin de Coutant
 - 2 titulaires et 2 suppléants issus du Placement Familial Spécialisé
 - 2 titulaires et 2 suppléants issus du Foyer de Bougainville.

- **1 représentant des familles** des mineurs de moins de 11 ans, issu du Placement Familial Spécialisé uniquement (1 titulaire et 1 suppléant).

- **4 représentants du personnel** (1 représentant par service et 1 assistante familiale pour le PFS).

- **1 représentant de l'association.**

Le CVS s'est réuni chaque trimestre, soit 4 fois au cours de l'année 2023 en fin d'après-midi, invité par chaque service du CEAPS. Il a été présidé par deux jeunes accueillis en qualité de président et de vice-président, élus par leurs pairs lors de la première instance. Ces temps de réunion se sont accompagnés d'un repas convivial confectionné par le service qui accueillait. Les choix des sujets abordés au CVS ont été élaborés en amont par les jeunes sur des espaces de réunion de jeunes de leur service. Dans un second temps, une réunion préparatoire à chaque réunion de CVS a été tenue en présence du directeur du CEAPS, du président et/ou du vice-président et d'un représentant des professionnels. Ces temps de travail ont eu pour but de réunir l'ensemble des sujets mis en exergue par les services et d'organiser un ordre du jour en priorisant les sujets considérés comme les plus importants au regard de la nature du sujet, du contexte de la demande, de leur récurrence. Chaque choix de sujet a donné lieu à une validation du président.

DESCRIPTION DES BESOINS ET ATTENTES, PERSONNES ACCUEILLIES ET RAPPEL DES OBJECTIFS POURSUIVIS.

Il appartient à l'équipe éducative du Foyer, dans sa pratique quotidienne, dans l'exigence de l'accueil constant et de son accompagnement individualisé, de demeurer vigilante pour répondre à la fois à l'organisation journalière du collectif et aux besoins des jeunes. Dans cet entrelacs, la participation du jeune à la vie collective est recherchée. Elle est structurante en ce que le jeune peut prendre des responsabilités, s'inscrire dans le collectif et développer un sentiment d'appartenance au groupe. Il s'impose aux professionnels, à l'éducateur comme figure de référence, d'adopter des postures éducatives de bienveillance, d'autorité adaptées et posées, établies comme fondements sécurisants. Cette relation professionnelle est le support nécessaire chez le jeune pour acquérir l'identité et l'estime de soi. L'objectif institutionnel vise à ce que le jeune, face à l'expérience de la règle, de la loi s'inscrive dans la démarche de socialisation et d'autonomie. Au Foyer, l'espace éducatif se veut être sécurisant et protecteur dans la fonction de prendre soin. Ce lieu éducatif veut être un lieu où la place de chacun est reconnue afin que la confiance, l'écoute, l'attention soient comprises comme base dans la relation.

L'évaluation des besoins des jeunes

L'équipe contribue à l'évaluation de la situation du jeune sur 4 plans :

- Évolution et développement du mineur : l'état du jeune au regard des besoins essentiels à son bien-être et à son bon développement
- Adaptation des réponses parentales aux besoins du mineur
- Impact sur le mineur du travail d'accompagnement en cours et des réponses apportées à sa situation
- Impact de l'environnement sur la vie du mineur

Les engagements institutionnels concernant les pratiques évaluatives sont :

- Traiter de façon équitable tous les mineurs accompagnés
- Évaluer chaque situation comme une situation singulière requérant une évaluation individuelle.
- Développer la participation du mineur et de ses parents au processus d'évaluation
- Communiquer aux intéressés le contenu du travail et de l'évaluation interdisciplinaire, sauf intérêt contraire du mineur.
- Travailler toute observation, analyse, hypothèse, décision et préconisation à partir d'une approche factuelle de la situation.

En relation avec le référent de l'ASE ou/et celui de la PJJ, l'établissement est un interlocuteur important de la famille tout au long de l'accompagnement.

Soutenir les parents dans l'éducation de leur enfant implique qu'ils conservent leur place, que nous respectons leurs droits et devoirs attachés à l'exercice de l'autorité parentale. Ils doivent être informés et concertés sur toutes les décisions concernant leur enfant, dans un langage clair et compréhensible. L'enfant placé, bien que déplacé de sa famille d'origine, peut alors rester inscrit dans son histoire familiale.

L'équipe du Foyer, dans le respect du cadre de la mesure tend à favoriser la continuité du lien entre l'enfant et sa famille (y compris sa famille élargie), vise à la réconciliation en ce que le mineur apprenne à accepter ses parents dans leurs propres difficultés tout en continuant à estimer son propre projet. Divers modes de communication et de rencontres sont mis en œuvre et adaptés au cas par cas et réévalués tout au long de la mesure.

L'exercice de l'autorité parentale ne se limite pas aux autorisations et aux décisions. Il se traduit aussi par des actions concrètes auprès de l'adolescent. Le foyer veille à faciliter en accord avec le service gardien, la participation et l'implication des parents dans la vie de leur enfant, de les soutenir dans la situation.

Cette logique de soutien et d'accompagnement suppose de prendre en compte les parents « là où ils en sont », de s'appuyer sur leurs capacités, leurs compétences, et de leur fournir des outils pertinents pour avancer, tout en respectant leur rythme d'évolution.

La démarche initiée auprès des parents suppose que les objectifs et moyens énoncés dans le projet personnalisé relèvent pour certains de la structure, pour d'autres des parents, tandis que d'autres seront partagés.

Les accompagnements socio-éducatifs ont pour objectif d'amener le jeune à expérimenter la question du vivre ensemble, de favoriser son ancrage socio culturel dans son cadre de vie.

Il s'agit de l'aider à comprendre et évoluer dans son environnement relationnel, de le sensibiliser à la citoyenneté, qu'il développe ses capacités à utiliser les ressources et relais de proximité/ de droit commun.

La finalité : guider les jeunes à acquérir suffisamment d'autonomie pour subvenir à leurs besoins sociaux et professionnels d'une part, et d'autre part d'être en éveil sur l'extérieur, d'avoir une vie amicale, sociale, riche et adaptée. A ce titre, le Foyer Bougainville favorise les sorties et les activités. L'équipe ne souhaite pas gouverner dans un activisme démesuré et laisse la place à la nonchalance, à l'apprentissage de l'occupation par soi-même.

Par ailleurs, les sorties s'effectuent rarement avec tous les adolescent(e)s. L'équipe répond surtout à des demandes individuelles ou en petits groupes et organise :

- des sorties (piscine, cinéma, shopping...),
- des soirées anniversaires ou à thèmes,
- des week-ends ou mini séjours (mer, ski, Center Park...),
- des activités manuelles au sein de la structure...

Caractéristiques des jeunes accueillis :

Ces jeunes présentent lors de leur accueil dans les différents établissements :

- Des carences affectives et éducatives importantes,
- Des difficultés relationnelles avec leur environnement social (conflits, frustration ...),
- Des difficultés d'insertion sociale et de socialisation,
- Des ruptures dans leur parcours scolaire et/ou professionnel,
- Des comportements à risque pour eux-mêmes ou pour leur environnement (délits, consommation de produits illicites, prostitution),
- Des fragilités d'ordre psychologique (image de soi négative),
- Des déficits sur le plan de la santé.

ÉTAT

ÉTAT DE L'ACTIVITÉ : RÉSULTATS ET ANALYSE DES RÉSULTATS

PREVISIONNEL ET REEL

▪ Journées à réaliser dans l'année	▶	5 048
▪ Journées réalisées en 2023	▶	4 676
▪ Solde par rapport à l'activité budgétée en nombre de journées	▶	- 372
▪ Ecart en % (Réel / à réaliser)	▶	-7,37 %

▪ TAUX D'OCCUPATION	▶	92,63 %
---------------------	---	---------

Le Foyer Bougainville termine l'exercice 2023 avec une activité déficitaire de 372 journées, soit - 7,37 % au regard du taux d'activité arrêté.

Ce déficit s'explique par le fait qu'une fermeture administrative conjoncturelle a été prononcée par le Préfet le 18 août 2023 (pour non-conformité des locaux, après le passage de la commission de sécurité) réduisant ainsi la capacité d'accueil sur le site à 6 jeunes au lieu de 17. Passage d'un établissement relevant du public (ERP) à un établissement d'habilitation.

Une réorganisation de l'accueil des autres jeunes nous a amenés à organiser l'accueil de :

- 3 jeunes au FJT,
- 1 jeune a été maintenu au domicile parental.

Tous ont bénéficié d'un accompagnement externalisé par l'équipe éducative du Foyer.

Concernant les autres jeunes :

- 3 jeunes majeurs ont été orientés, soit 2 à la MRJ et 1 vers le SAA.
- 1 jeune mineur est retourné au domicile après une mainlevée de placement.
- 1 jeune a été orienté en CER.

Cette réduction de l'effectif explique la baisse du nombre de journées réalisées sur le dernier trimestre de l'année.

En 2023, 24 jeunes ont été accompagnés et le pourcentage de filles s'élève à 58 % contre 42 % de garçons.

Sur cet exercice, le nombre de journées non facturées au titre des droits de visite et d'hébergement s'élèvent à **197**.

Ce chiffre s'explique par le fait que peu de jeunes ont bénéficié des sorties dans le cadre de DVH. Le nombre moyen de journées déduites s'élève à 1,09 jour par mois pour l'ensemble de l'effectif ($197/12 = 16,41$ jours / nombre jeunes (15) = 1,09 jour).

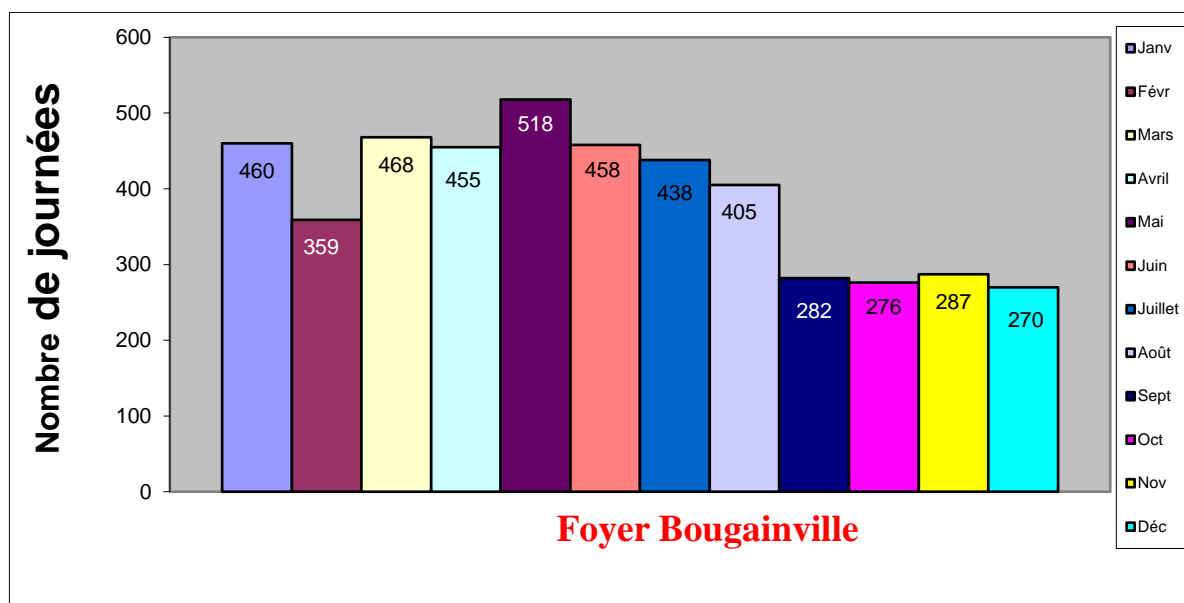
Les raisons principales sont liées au fait que les parents n'ont pas eu de DVH accordés, d'autres ne les ont pas exercés et par ailleurs certains jeunes ont refusé de se rendre au domicile parental, voire étaient en fugue.

Les mois de février, avril et décembre 2023 font état d'une durée des DVH plus longue, ce qui correspond aux périodes de vacances scolaires.

Les 7 majeurs ne sont pas concernés par cette baisse, bien que certains n'aient pas été présents durant certains week-ends ou vacances scolaires.

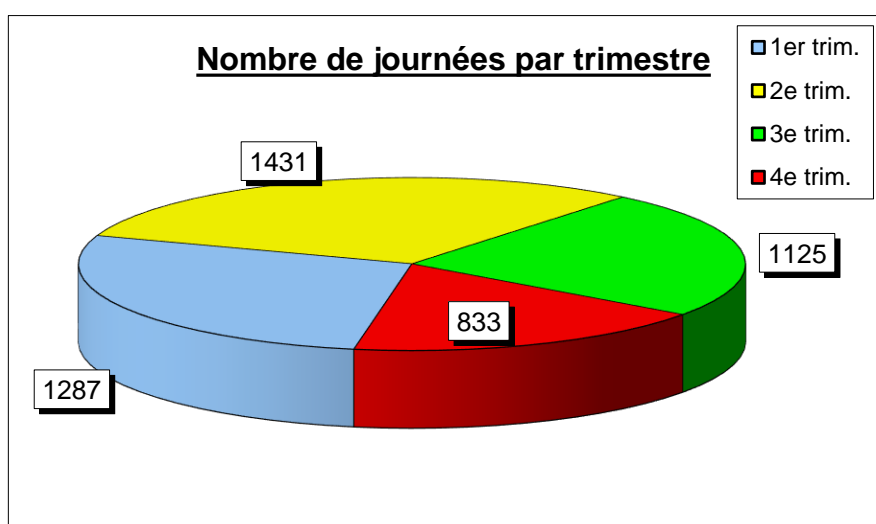
ACTIVITE PAR MOIS

Journées réalisées en 2023 : 4 676



Les nombres figurant dans chaque colonne correspondent au nombre de journées réalisées dans le mois.

ACTIVITE PAR TRIMESTRE



Le pic d'activité pour l'année 2023 se situe entre mai et juin, période durant laquelle les jeunes n'ont quasiment pas bénéficié de DVH. Quant au dernier trimestre, l'activité est impactée par la fermeture administrative.

EVOLUTION DES EFFECTIFS SUR LES TROIS DERNIERES ANNEES

	2021	2022	2023
Nombre d'entrées	8	13	10
Nombre de sorties	10	13	15
Nombre de jeunes suivis sur l'année	24	27	24
Moyenne d'âge à l'admission	16 ans et 9 mois	16 ans et 6 mois	16 ans et 7 mois

En 2023, le nombre de jeunes accompagnés s'élève à 24, soit 14 filles et 10 garçons, avec 10 entrées réalisées (5 filles et 5 garçons) et 15 sorties (7 filles et 8 garçons).

L'activité comme la durée de placement restent quasi identique sur les trois dernières années.

LES DEMANDES D'ADMISSIONS

Sur 11 dossiers d'admissions reçus en 2023, tous émanaient du Loir-et-Cher et ont fait l'objet en amont d'une instruction en équipe pluridisciplinaire. Seul un dossier n'a pas abouti, le service demandeur n'ayant pas donné suite.

Toute demande d'admission fait l'objet d'un envoi de documents (rapports, synthèse, ordonnances ...) en amont du service gardien. Le dossier est instruit par la cheffe de service, la psychologue et un éducateur, avant une présentation en réunion d'équipe pluridisciplinaire.

Le jeune est ensuite reçu avec le référent ASE, le ou les parents et la psychologue, la cheffe de service et un/une éducateur/trice pressenti(e) coordinateur(trice) du projet. Cette première rencontre a pour objet d'évaluer la demande d'admission, d'identifier les besoins en matière d'accompagnement et d'organiser l'admission, et ce avec l'accord de l'intéressé, des parents.

Dans un second temps, une présentation des missions de la MECS, son cadre, les règles et le travail éducatif mis en place est faite par les professionnels. C'est aussi un temps où le jeune peut faire part des éléments de son histoire, appuyé par celle de ses représentants légaux et le référent ASE dont la mission est d'exposer les grandes lignes du projet du jeune.

Dès lors où l'admission devient effective, le ou les parents du mineur sont conviés à une visite de la structure et à l'élaboration du DIPC (Document Individuel de Prise en Charge) en cohérence avec le projet personnalisé de l'enfant et en présence des professionnels présents lors de l'admission.

Deux mois après l'admission, une première note d'observation est rédigée par l'éducateur référent du projet qui, en amont, fait l'objet d'un échange en réunion pluridisciplinaire et après avoir recueilli la parole du jeune.

LES CATEGORIES JURIDIQUES DE LA POPULATION ACCUEILLIE

Sur l'année 2023, la MECS a accompagné 24 mineurs et jeunes majeurs (filles et garçons). Voir graphique ci-dessous.

Au 1^{er} janvier 2023, 14 jeunes étaient présents et répartis comme suit :

- 12 Mesures de Garde
- 1 en Accueil Provisoire
- 1 en Contrat Jeune Majeur

Au cours de l'année sur les **21 mesures de garde suivies** :

- 8 ont quitté la structure
- 5 jeunes ont atteint la majorité
 - o 8 présents au 31 décembre 2023

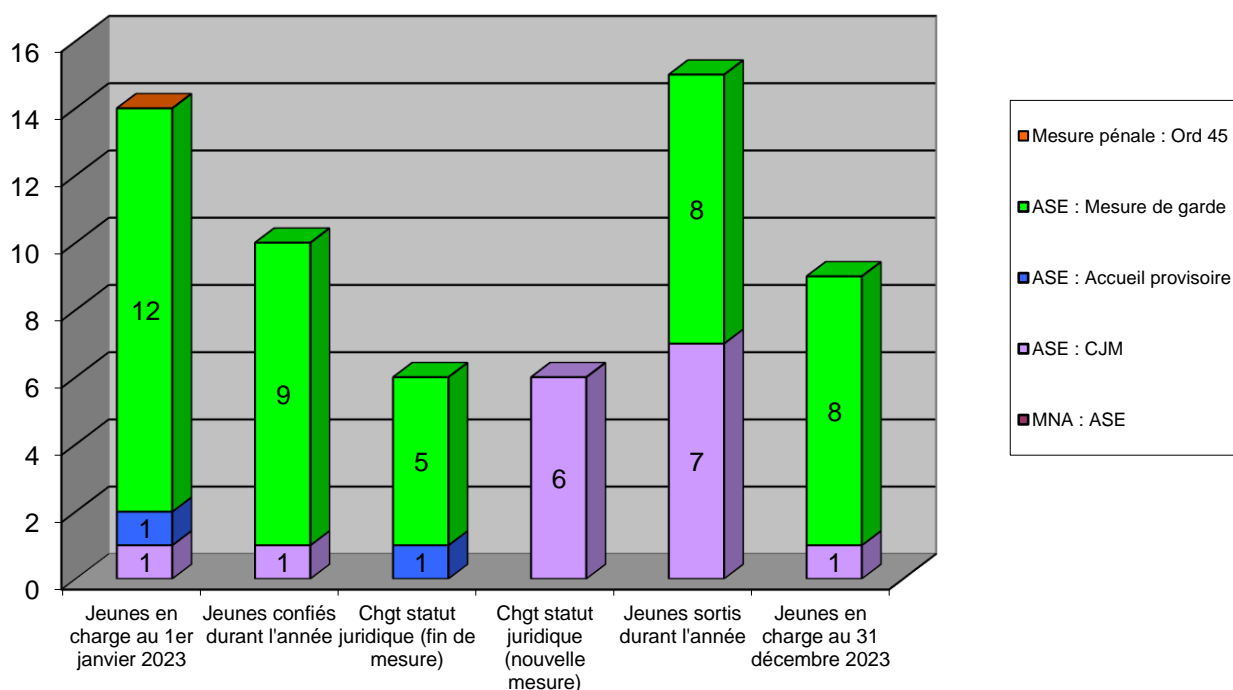
Pour les **Accueils Provisaires** :

- 1 était présent au 1^{er} janvier et est sorti avant la fin de l'année

Pour les **Contrats Jeunes Majeurs (CJM)** :

- 1 était présent en janvier
- 1 arrivé en cours de l'année
- 6 ont atteint la majorité (dont 1 en Accueil Provisoire)
- 7 sont sortis du Foyer
 - o 1 présent au 31 décembre 2023

Foyer Bougainville : Evolution des effectifs en 2023
(statut juridique à la date de sortie du jeune ou au 31/12/2023)



LES DIFFERENTS TYPES DE FAMILLES

2023	En couple	Divorcés Séparés	Famille monoparentale Avec ou sans enfant		Un parent DCD	Parents DCD	Famille D'accueil	Autre parent (gd-par)
Sur 24 jeunes	4	13	Mère : 10 Père : 2	Alternée : 2	5		1	1

Au regard des chiffres indiqués, nous constatons de nouveau une dominante chez les parents divorcés et/ou séparés, soit 13 familles sur 24. Dans cette catégorie, on dénombre 14 familles monoparentales avec ou sans enfants, dont 10 familles monoparentales du côté de la mère contre 2 familles du côté du père, et 2 en garde alternée.

Cependant, 4 familles seulement vivent en couple contre 20 familles séparées. Ce qui reflète en partie un phénomène sociétal.

Nous observons que sur les 24 jeunes, 5 ont un parent décédé. Un jeune a été accueilli en famille d'accueil dès son plus jeune âge, malgré l'existence d'une mère qui n'avait pas de droit d'hébergement.

Un autre jeune, également confié dès son plus jeune âge, a été accueilli tout d'abord au Moulin de Coutant et peu avant sa majorité est arrivé au Foyer Bougainville. La mère étant domiciliée dans un autre département, c'est la grand-mère maternelle domiciliée sur le Blaisois qui a pallié à l'accueil de son petit-fils sur certains week-ends et vacances scolaires.

Une grande majorité de ces jeunes n'a pas de véritables personnes ressources familiales sur lesquelles s'appuyer, malgré un attachement inconditionnel à leurs parents. Des parents trop souvent en prises avec leurs propres difficultés sociales, psychiques les empêchent d'assurer leurs rôles et de se rendre disponibles pour leurs enfants.

De plus, certains jeunes sont en conflit avec un ou les deux parents, voire avec le ou la conjointe du parent, ce qui les amène à questionner leur place au sein de la famille et très souvent à se sentir laissés pour compte. Une rupture de liens s'installe à la fois avec le parent mais également avec la famille élargie.

Les personnes ressources deviennent soient des amis ou des rencontres faites à l'extérieur, qui sont parfois délétères.

DUREE DES PLACEMENTS

- 14 jeunes étaient présents au 1^{er} janvier 2023 au Foyer Bougainville,
- 10 jeunes sont entrés au cours de l'année 2023,
- 15 jeunes sont sortis, dont 1 jeune le 31/12/2023.

➤ **20 jeunes mineurs ont été accompagnés cette année (12 filles et 8 garçons)**

L'adolescent, dont la durée de placement est la plus longue, est âgé de plus de 17 ans ½. Il est accompagné par le service depuis plus de 2 ans ½.

Une autre adolescente est accueillie depuis presque 2 ans. Elle est âgée de 17 ans et 7 mois et a été placée juste avant ses 16 ans.

La durée de placement la plus courte est de 1 mois et 16 jours, elle concerne un adolescent, il avait à son arrivée 16 ans.

Sur les 20 mineurs, 6 jeunes ont atteint leur majorité au cours de l'année 2023.

➤ **8 jeunes majeurs ont été accompagnés cette année (4 filles et 4 garçons)**

En janvier, un jeune était déjà majeur, auquel s'ajoutent les 6 jeunes ci-dessus et un arrivé en cours d'année.

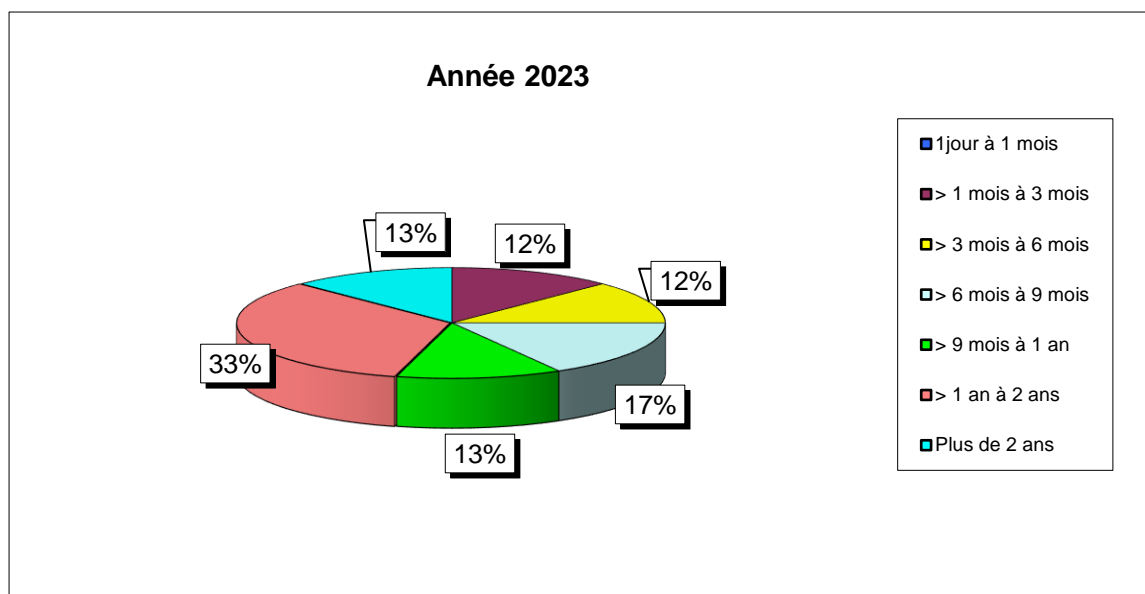
La durée moyenne des placements s'établit à **1 an**.

Celle-ci est en légère diminution par rapport à l'année passée. Elle s'explique en grande partie :

- du fait de l'atteinte de leur majorité au cours de l'année et le fait d'être orienté vers les dispositifs dédiés aux jeunes majeurs,
- de la fermeture administrative,
- de l'accueil d'un jeune resté 1 mois,
- d'un départ en CER.

DUREE DES PRISES EN CHARGE

	2020	2021	2022	2023
Moyenne de la durée des prises en charge	7,23 mois	1 an et 8 jours	1 an ½	1 an



46 % des jeunes ont une durée de placement qui varie entre 1 an et plus de 2 ans.

13 % des jeunes dont le placement varie de 9 mois à 1 an

17% des jeunes ont une durée de placement de 6 à 9 mois

24 % des jeunes dont le placement varie entre 1 mois et 6 mois

54 % ont une durée de placement en deçà de 1 an, contrairement à l'année passée où la durée était d'1 an ½.

L'âge moyen à la sortie est de **17 ans et demi**, dû à des fins de mesure de placement, la fermeture administrative et à des orientations de certains vers des dispositifs jeunes majeurs.

UNE PRISE EN CHARGE MEDICO-SOCIALE ET SANITAIRE

Sur 9 Jeunes	Prise en charge HJ/ARTEMIS /PEDOPSY	Prise en charge CMP/Ambulatoire	Prescription d'un traitement	Suivi psychologique	Suivi psychiatrique	Suivi en libéral autre/ VRS
A			1		1	1
B			1	1		1
C			1	1		1
D	1		1		1	
E				1		
F				1		1
G	1		1			1
H	1				1	
I		1	1		1	
23 suivis	3	1	6	4	4	5

Sur les 24 jeunes accueillis pendant l'année 2023, 9 jeunes ont bénéficié d'un suivi médical ou psychothérapeutique.

Cette année encore, nous constatons une augmentation des prises en charge multiples (suivi psychologique, psychiatrique, traitement ...) pour 9 jeunes, soit 37 % de l'effectif. Sur les 9 jeunes concernés, 7 ont plus de 17 ans.

Ces soins répondent à des besoins très spécifiques, dont certains sont à leur demande et d'autres préconisés par les services de soins, suite à des passages à l'acte ou des états internes très fragilisés. L'approche de la majorité comme la fin de prise en charge sont des indicateurs d'anxiété massifs auxquels ils ne peuvent faire face seuls. Le recours à un espace extérieur permet de mettre en mots ces états et d'appréhender l'avenir de manière plus apaisée.

La plupart des consultations s'inscrivent dans un besoin de consulter auprès de professionnels de santé chez qui ils peuvent déposer leur mal-être, leurs préoccupations tout comme leur dépendance aux addictions. Cependant, si ce travail nécessite une implication au long court, malheureusement il est très souvent interrompu par ces jeunes, qui ont du mal à s'inscrire dans la durée et pour lesquels les soins sont engagés trop tardivement.

De plus, certains sont toujours confrontés à une déscolarisation les empêchant de se mobiliser dans les apprentissages ou dans les dispositifs de droits communs (Mission Locale). A cela s'ajoute une consommation de produits stupéfiants de manière régulière. Ces consommations sont assorties le plus souvent à d'autres passages à l'acte, notamment des sorties non autorisées ou des fugues répétées de longue durée, parfois hors départements. Autant de passages à l'acte pour lesquels le risque de danger est minimisé chez ces jeunes.

LES ORIENTATIONS

Sur les 15 jeunes dont l'accompagnement a pris fin en 2023, les orientations sont réparties comme suit :

DAPP	MRJ avec CJM	RETOUR FAM	SAA avec CJM	AUTRE MECS	CER
2 filles	2 filles 2 garçons	3 garçons 3 filles	1 fille	1 garçon	1 garçon
2	4	6	1	1	1

SITUATION SCOLAIRE – PROFESSIONNELLE – INSERTION OU REORIENTATION

Au 31 décembre 2023 :

Statut scolaire (6 jeunes)

- 2 jeunes filles sont scolarisées en collège,
- 1 garçon en 3^{ème} SEGPA

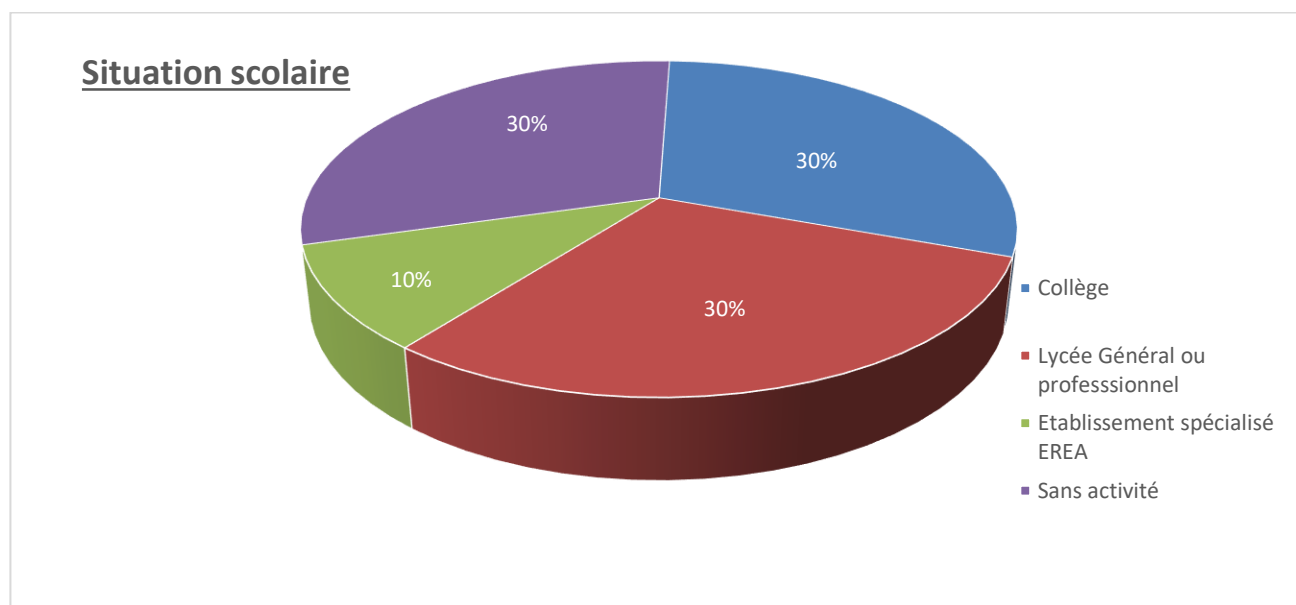
- 2 jeunes en 1^{ère} année BAC Pro à St Aignan (1 garçon, 1 fille sortie le 31/12/2023)
- 1 jeune fille en 1^{ère} année BAC Pro au Lycée Sonia Delaunay

Etablissement spécialisé (1 jeune)

- 1 jeune fille en EREA (Amilly – 45)

Activité autre ou autre dispositif de droit commun (3 jeunes)

- 3 sont sans activité, néanmoins certains sont engagés dans des dispositifs de droits communs (Mission Locale).



ÉTAT DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE L'ACTIVITÉ INSTITUTIONNELLE.

Travail avec les familles :

Le postulat de départ étant que nous ne pouvons pas faire sans la famille, bien au contraire, nous essayons de l'associer, de l'informer, comme le précise la loi de 2002-02, à toutes les démarches en lien avec le projet de leur enfant. Elle est destinataire de toutes informations ou démarches soit par voie orale, dématérialisée ou écrite.

Nous privilégions le faire ensemble, la coopération, autant de manières de l'impliquer sans jamais faire à sa place. Faire sans elle serait sans doute contre-productif, rendrait la relation asymétrique et mettrait le/la jeune dans une position insoutenable.

La participation des parents aux décisions concerne le quotidien de leur enfant confié, le Foyer de son côté, d'une part exerce les actes usuels en lien avec l'autorité parentale relatifs à l'éducation et à la protection de l'enfant, d'autre part ne peut pas effectuer un acte non usuel sans avoir préalablement recueilli l'autorisation et le consentement des parents, voire du jeune.

La famille reste un acteur indispensable, voire incontournable, dans l'accompagnement éducatif proposé. Acteur que nous considérons comme « un partenaire informel, un acteur à « part entière » que nous intégrons dans le travail institutionnel réflexif. Cette question du travail avec les familles et la place accordée fait l'objet de discussion dans le travail quotidien et institutionnel. La famille n'est pas reléguée à « une option » mais bien à un acteur social qui fait partie de la vie de son enfant et ce quelles que soient les raisons du placement. Détentrice de l'autorité parentale, elle est contactée pour tout fait ou décision relevant de son autorité parentale.

Une vigilance est de mise quant à les impliquer, au-delà de l'informer des décisions prises, pour qu'elle puisse exercer ses droits et devoirs face à son enfant qui lui aussi a des droits et devoirs (y compris quand l'enfant ne souhaite plus ou pas de liens avec sa famille).

Notre travail consiste à prendre en compte les attentes de chacun et de composer avec ce qui est possible ou pas et si la situation est inextricable, le recours au service gardien peut être une solution.

Dans le cadre du projet d'accompagnement, les familles sont reçues par l'éducateur(rice) référent(e) avec ou sans la psychologue du service et/ou de la cheffe de service, afin d'échanger sur la situation et en cas d'empêchement de la famille (problème de véhicule, etc...), l'entretien peut se faire par téléphone ou visio. Les rencontres peuvent se faire aussi à leur demande et à ce moment-là, nous organisons la rencontre.

Au quotidien, les professionnels du Foyer Bougainville s'efforcent de s'adapter au rythme, à la disponibilité de ces familles, ce qui participe à obtenir leur adhésion.

Enfin, la vision portée par l'équipe de Bougainville est de prendre en compte leur histoire pour comprendre comment nous pouvons les accompagner et renforcer notre travail éducatif auprès de leur enfant. C'est aussi de leur laisser le temps nécessaire pour s'impliquer dans une certaine

co-éducation, mais surtout pas de les placer dans une forme d'injonction à faire, au risque qu'ils se sentent jugés comme étant de « mauvais parents ».

Travailler avec la famille s'inscrit dans le travail éducatif, même si notre mission première s'adresse avant tout au jeune. Ce travail qui revient au service gardien est quelque peu laissé ou peu mené, ce qui nous oblige dans les faits à y pallier.

Dynamique de l'équipe :

L'équipe a été traversée par des changements et des absences face auxquels il a fallu mettre en place une organisation qui soit la moins impactante pour l'accompagnement des jeunes.

Un travail de soutien et de réflexion, mené par un cabinet extérieur, a permis de questionner le travail à l'œuvre, la place de la communication, d'échanger sur leurs difficultés, leurs appréhensions, et d'identifier les écarts dans les pratiques professionnelles à l'œuvre.

Si ce travail a permis de remobiliser les professionnels, certains ont depuis quitté le foyer pour de nouveaux projets. Néanmoins, nous avons pu mesurer la nécessité de faire collectif, gage d'un travail de qualité et de bien-être.

En parallèle de cet accompagnement, des temps de travail collectifs ont été mis en place avec les professionnels autour des outils d'accompagnement tels que la commission d'admission, DIPC/PPA, le règlement de fonctionnement, etc... et ce, en vue de remettre de la cohérence et de la cohésion dans le travail éducatif et dans l'équipe. Si la cohérence permet d'aller tous dans le même sens et de poursuivre un objectif commun, la cohésion est une ressource que nous tentons de nourrir et d'entretenir au quotidien pour garantir un travail de qualité auprès des jeunes que nous accueillons.

Toutes ces actions et temps de travail commun permettent de garder et poursuivre un objectif commun qui est celui d'accompagner les jeunes qui sont placés.

La nouvelle constitution de l'équipe semble prendre ses marques et le travail engagé produire des effets et surtout vise à mobiliser le faire ensemble. Nous avons fait le choix de ne pas nous précipiter pour permettre à chacun de comprendre le sens du travail attendu, de se reconnaître dans son travail et de reconnaître le travail de l'autre. Cela permet de partager des valeurs communes, des compétences et des savoirs.

Enfin, la dynamique de l'équipe est à l'œuvre et chacun s'efforce à être disponible, respecter le cadre de travail et les missions qui lui sont confiées. Ce travail de mise en commun et de réflexions continue dans l'intérêt de tous et celui des jeunes.

Le travail en partenariat :

Le travail en partenariat prend une place importante dans l'accompagnement des jeunes. Les partenaires mobilisés sont multiples et diversifiés : ASE, les lycées et collèges, la Mission Locale, les services de soins (cabinet médical avec ces médecins généralistes), pharmacie, le service de pédo psychiatrie, l'hôpital de jour, la Maison des Ados, le planning familial, les associations compétentes en addictologie (OPPELIA VRS 41), la police, les associations de loisirs, culturelles et sportives, les ITEP quand le jeune bénéficie d'une orientation.

En ce qui concerne les addictions, nous avons engagé un travail de partenariat avec OPPELIA VRS 41 (vers un réseau de soins), où 2 professionnelles ont pu bénéficier d'une formation « acteur de 1ère ligne » sur 2 jours sur les conduites à tenir auprès de jeunes en prise avec des addictions. Cette formation vise à sensibiliser, informer les professionnels pour être en capacité de repérer les usages et d'orienter les jeunes vers des structures spécialisées.

Ce travail a été plus que nécessaire car plusieurs jeunes du Foyer consomment des produits de manière régulière (cannabis, alcool, tabac...).

Pour d'autres situations, nous pouvons orienter un(e) jeune vers un professionnel en libéral dans le cadre d'un suivi thérapeutique (psychologue, psychiatre) et ce avec son accord.

Mobiliser tous ces acteurs participe à la construction et à la réussite du projet du jeune quand celui-ci y adhère et y met du sens. Souvent, les attentes mutuelles sont grandes mais ne perdons pas l'objectif principal, celui de trouver une solution, une organisation qui convient au jeune et à ses besoins, ses capacités et difficultés. Pour y parvenir au mieux, nous organisons des rencontres et maintenons des liens pour s'assurer que ce qui a été décidé puisse se faire dans de bonnes conditions et de réajuster si besoin. Enfin, créer du partenariat, c'est arriver à créer autant que faire se peut du « sur mesure » et que cela se fasse en tenant compte de la temporalité de tous, mais surtout celle du jeune. C'est une manière de tenir ensemble.

La fermeture administrative :

Mi-août 2023, le Foyer Bougainville a fait l'objet d'une fermeture administrative sur décision de la commission de sécurité réduisant la capacité d'accueil à 6 jeunes, habilitée initialement à 17. Après décision, il a fallu repenser l'accueil de 11 jeunes avec l'accord de l'ASE.

Les jeunes majeurs présents ont été accueillis sur les dispositifs tels que la Maison Relais Jeune et sur le Service d'Aide à l'Autonomie (SAA).

Un jeune a été orienté sur une autre MECS, un jeune en CER, une jeune a été placée au domicile parental avec un accompagnement externalisé par le Foyer, et trois jeunes ont été accueillis au Foyer des Jeunes Travailleurs de Blois.

Cette réorganisation a nécessité de repenser le travail éducatif en réunion d'équipe, afin d'assurer un suivi régulier de ces jeunes. La répartition sur différents sites d'hébergement (Foyer Bougainville, FJT, domicile parental) a modifié quelque peu les pratiques professionnelles qui jusqu'alors se faisaient sur un site unique.

L'équipe a pu développer des nouvelles techniques d'accompagnement et mobiliser les ressources internes et externes pour répondre au plus près des besoins de ces jeunes.

En ce qui concerne les jeunes accueillis au FJT, un travail continu de proximité était nécessaire pour éviter que ces jeunes, en quête d'autonomie, ne soient livrés à eux-mêmes et confrontés à des situations ingérables du fait de leur minorité et vulnérabilité. Ce qui fut le cas pour une jeune pour laquelle il a été décidé en réunion d'équipe qu'elle soit réaccueillie au Foyer. Les raisons de son retour étaient liées en grande partie à son incapacité à se défaire de situations sociales toxiques et de mises en danger.

Néanmoins, cette alternative à la fermeture administrative, bien qu'elle ait pu correspondre à certains jeunes suffisamment autonomes et « secure », a à l'inverse montré ses limites pour d'autres jeunes moins outillés et auprès desquels nous avons travaillé un retour dans le collectif.

ÉTAT DES RESSOURCES HUMAINES

- CHIFFRES PERSONNEL
- STAGES
- FORMATIONS SUIVIES

En ce qui concerne les Ressources Humaines, l'année 2023 a été traversée par des arrêts ou absences successives qui ont fortement impacté l'organisation de l'accompagnement des jeunes au quotidien et plus généralement l'organisation du travail. Cette impermanence a plus que fragilisé le travail d'équipe et certaines actions n'ont pas pu être engagées. Cependant, le recours à des remplaçants réguliers a permis quelque peu d'assurer une continuité de service et de relais.

1) Mouvements du personnel en CDI

<u>Date de sortie</u>	<u>Motif</u>	<u>Fonction exercée</u>
08 août 2023	Licenciement	Moniteur éducateur
30 août 2023	Démission	Educatrice spécialisée
9 septembre 2023	Démission	Educatrice spécialisée
31 décembre 2023	Départ à la retraite	Maîtresse de maison
<u>Date d'embauche</u>		
14 août 2023	Création de poste	Moniteur adjoint d'activité

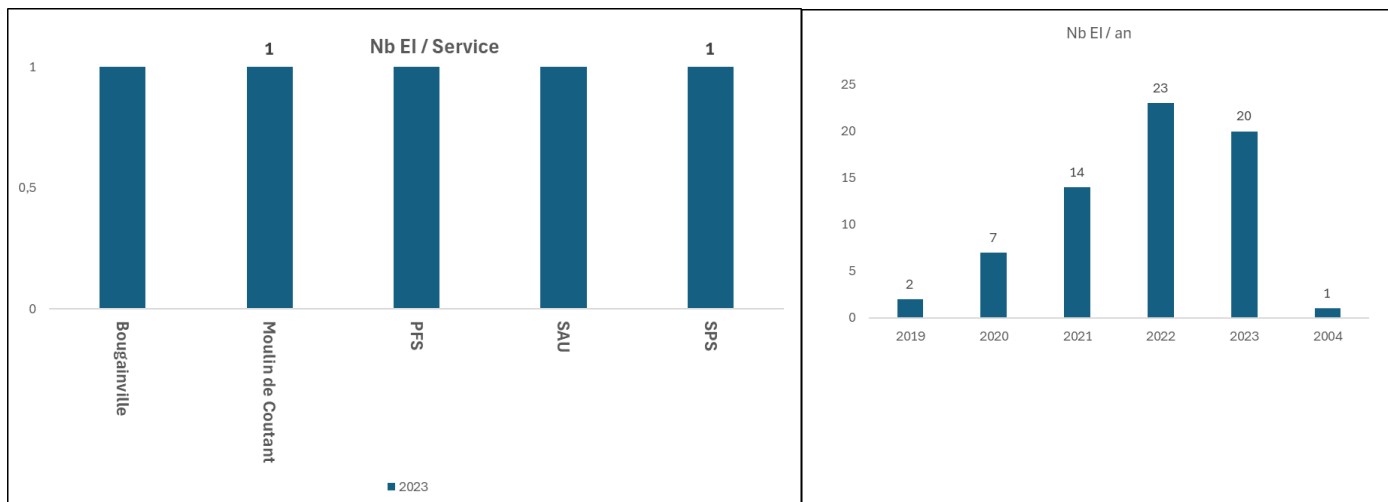
2) Les formations et journées d'études réalisées en 2023

Plusieurs personnels du Foyer Bougainville ont suivi en 2023 différentes formules leur permettant de se former pour développer de nouvelles compétences ou anticiper les évolutions de leur emploi.

- Analyse des pratiques : M. Pierron, psychanalyste – Orléans
- Formation « Gestion de crise, d'agressivité, violence et contenance physique » : LABEL FORMATION (76)
- Formation « Sensibilisation manipulation extincteurs » SSI – SCHUBB
- Formation « Sensibilisation à l'utilisation du système de sécurité incendie et au plan d'évacuation » SSI - SCHUBB
- Formation « Premier secours en santé mentale » : INFIPP
- Formation Logiciel OCEALIA PLANNING : Océalia Informatique
- Intervention mensuelle du cabinet ALDAE (accompagnement sur le travail collectif)
- Formation « Pouvoir d'agir »
- Formation VRS (psychologue et éducatrice).

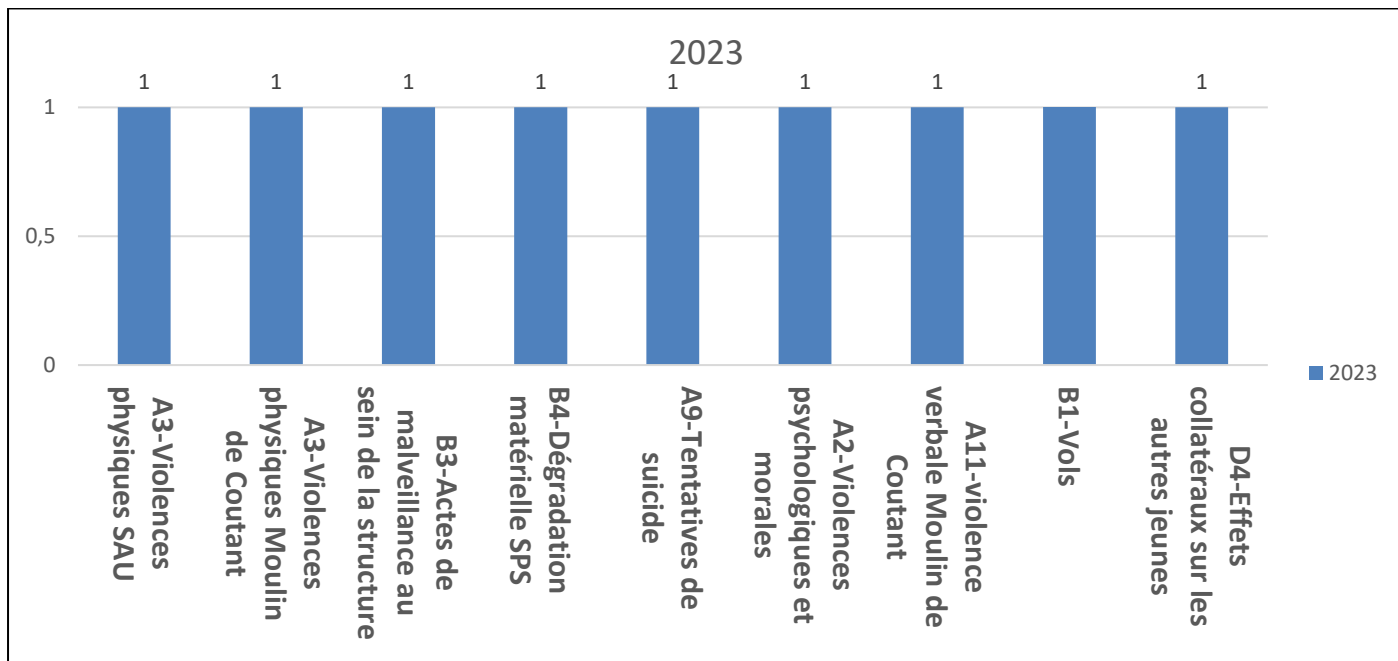
ÉTAT DES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES

GRAPH 1 : Nb événements indésirables par services par an



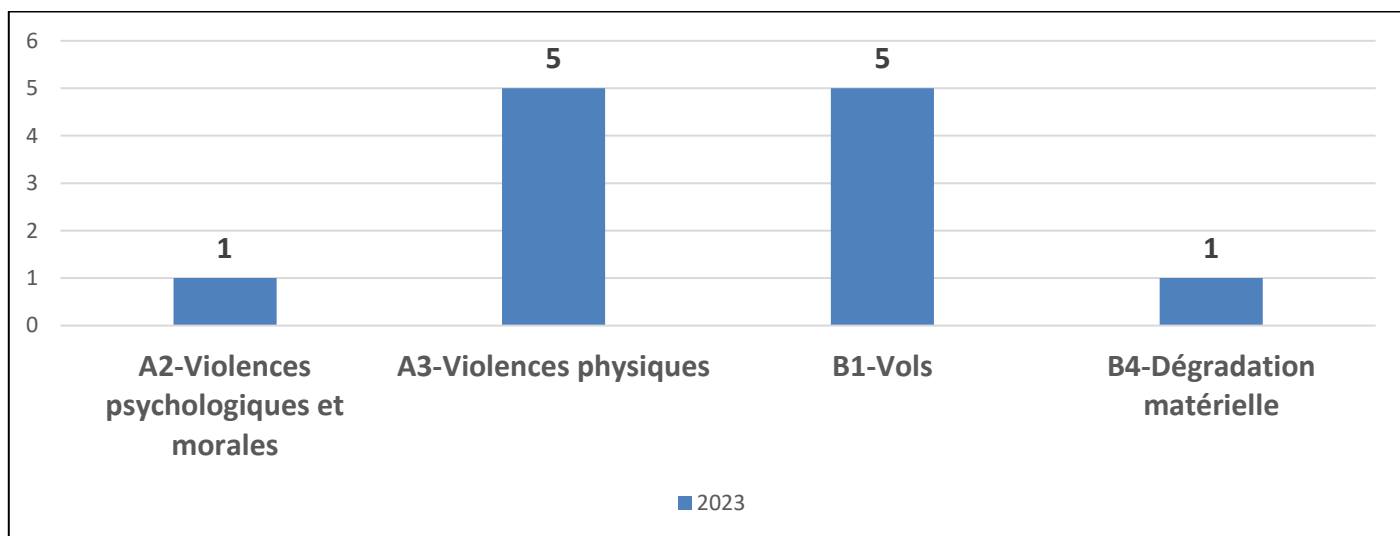
GRAPH 2 : Nb risques

*Nb de risques identifiés à l'issue de l'analyse faite en CODIR avec la grille d'analyse des EI.
L'analyse d'une fiche d'EI peut donner lieu à l'identification de plusieurs risques*

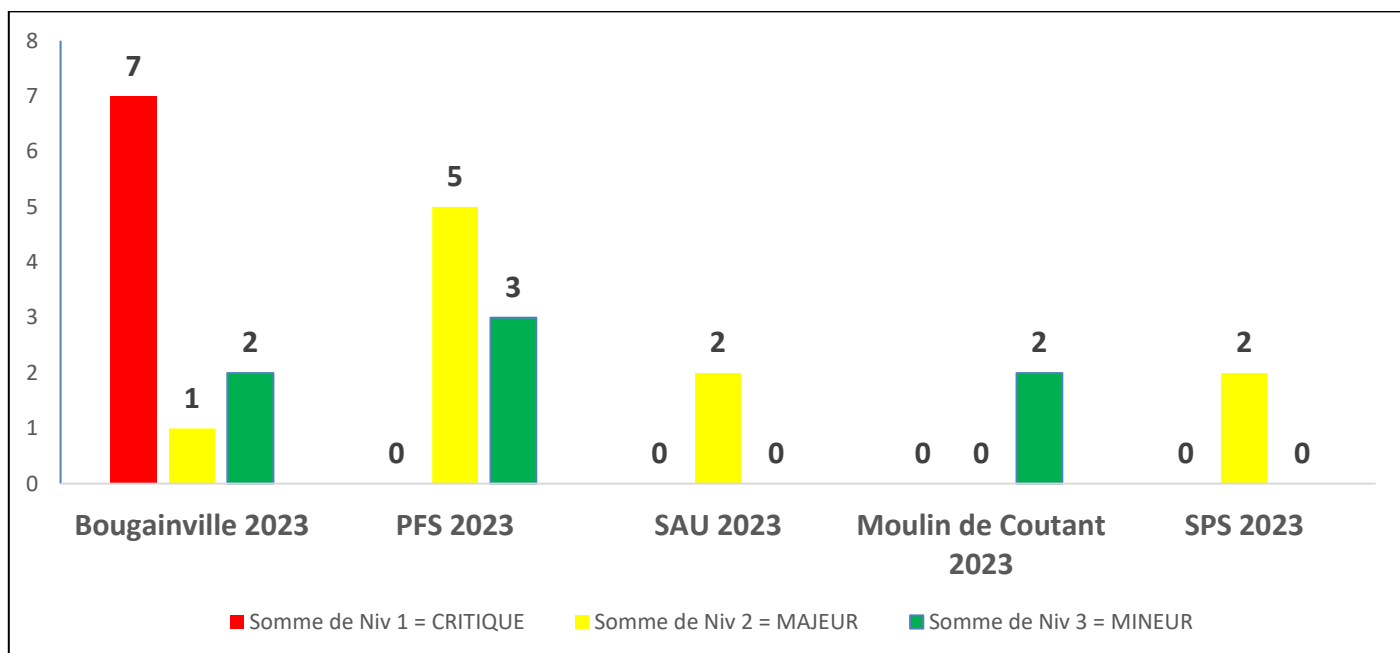


GRAPH 3 : Exposition aux risques des salariés

Nb de fois où 1 ou plusieurs salariés ont été exposés à 1 ou plusieurs risques consécutivement à la survenue d'un EI



GRAPH 4 : Répartition des risques par niveau de criticité



Sur le premier semestre 2023, plusieurs événements indésirables émanant du foyer Bougainville concernaient des faits de perte ou de vol de caisse et d'objets appartenant au service et aux salariés avec un fort niveau de criticité en raison d'un risque difficile à maîtriser. Ces situations ont donné lieu à des dépôts de plainte des victimes et à des modifications logistiques et de matériel permettant de sécuriser autant que possible les effets des salariés et de la structure. L'équipe d'encadrement a également renforcé sa vigilance et sa communication. Ces actes se sont estompés sur le 2^{ème} semestre.

Depuis 2019, on observe une augmentation annuellement plus croissance du nombre d'évènements indésirables. Ceci s'explique par une prise en compte plus systématique de cet usage par les professionnels.

BILAN CVS : SUJETS TRAITÉS

Voici une présentation des sujets élaborés lors des réunions de CVS de l'année 2023 :

Mercredi 18 janvier 2023 au PFS

- 1) Prise de connaissance de l'instance, élection du président et vice-président, validation ensemble le règlement intérieur du CVS.
- 2) Explication concernant les modalités de fonctionnement d'un CVS.
- 3) Echange sur des sujets de préoccupation collective.

Mercredi 5 avril 2023 au Foyer Bougainville

- 1) Les budgets alloués pour les jeunes sur les services du Ceaps : alimentation, vêture, etc.
- 2) L'entretien et rénovation des locaux du foyer de Bougainville.
- 3) Les sanctions éducatives. Comment sont-elles utilisées sur les services ?
- 4) Les activités et loisirs collectifs au sein des services du Ceaps.
- 5) Présentation du règlement de fonctionnement actualisé au Foyer de Bougainville.
- 6) Présentation de la procédure associative sur le recueil des réclamations et plaintes.

Mercredi 5 juillet 2023 au Moulin de Coutant

- 1) Informations diverses de M. Farah suite aux sujets qui ont été abordés lors du CVS du 05/04/2023 : alimentation, rénovation des locaux de Bougainville, etc...
- 2) Information des représentants des jeunes et des professionnels sur des sujets qui ont été abordés lors du CVS du 05/04/2023 : organisation des budgets sur les établissements, sanctions éducatives abordées en réunion de jeunes,
- 3) Comment être aidé par les services de soin ou autre service (psychologue par exemple) à la sortie de l'ACESM.
- 4) Comment peut-on nous préparer à quitter l'ACESM en étant autonome et serein ?
- 5) Liste des idées pour mieux se connaître.
- 6) Informations diverses sur la vie de l'institution.
- 7) Présentation des derniers règlements de fonctionnement actualisés.

Mercredi 4 octobre 2023 au SAU

- 1) Informations diverses de M. Farah suite aux sujets qui ont été abordés lors du CVS du 05/07/2023 (alimentations, etc ...) et sur les questions liées aux demandes d'achats de matériels d'investissements.
- 2) Les types de sanctions : restitution des réflexions lors des réunions de jeunes.
« Est-ce qu'une autre sanction est possible que celle de prélever l'argent de poche ? »
- 3) Viande Hallal : « Pourquoi les jeunes qui ne mangent que Hallal ne peuvent-ils pas avoir de la viande ? »
- 4) Quelles sont les autorisations pour avoir une cigarette électronique et est-ce les mêmes règles pour des cigarettes électroniques sans nicotine ?
- 5) Liste des idées pour mieux se connaître (report du précédent CVS).
- 6) Informations diverses sur la vie de l'institution : situation à Bougainville, évaluation externe, etc...
- 7) Inviter des amis dans les établissements lors de soirées encadrées par les éducateurs

PROSPECTIVES

PROPOSITION D'ORIENTATION STRATÉGIQUE POUR L'ANNÉE À VENIR

N°	Actions d'amélioration	Échéances		Etat
6	Réinstaurer une réunion périodique avec les jeunes dans laquelle les règles de vie pourront être débattues	2024	Des réunions mensuelles sont mises en place par les référentes ambassadrices du CVS, durant lesquelles sont abordés différents aspects de la vie quotidienne et les règles de vie. C'est l'occasion pour les jeunes d'énoncer des demandes qui sont évaluées en réunion d'équipe pluridisciplinaire.	En cours
44	Développer et impulser une dynamique régulière pour encourager la participation des jeunes à des activités culturelles et sportives.	2024	Cette action se poursuit favorablement avec des clubs de football, salle de sport, de musculation, cours de natation.	En cours
111	Reprendre les différents risques, sélectionner les risques qui semblent prioritaires et travailler la manière dont ils peuvent être appréhendés/évalués (formation, conduite à tenir...)	2025	Dans le cadre de la démarche qualité continue associative, en lien avec les risques psychosociaux, les professionnels sont associés aux thématiques proposées (risques routiers) et d'autres à venir.	En cours
122	Redéfinir la notion de bien-être vis-à-vis des usagers, des partenaires, des professionnels.	2024	La mise en place d'un groupe de travail interservices ACESM pour l'élaboration d'une charte de bien-être est en cours de finalisation.	En cours
131	Projet nouveau foyer.	2025		En cours
144	Poursuivre l'accompagnement du déploiement des logiciels métiers notamment le dossier de l'utilisateur NEMO, par des actions de formation.	2026	Une journée de formation a été réalisée en 2023. Une autre est prévue en 2024.	En cours
154	Poursuivre le déploiement de l'approche processus notamment le processus Gestion des Risques pour améliorer la lisibilité de l'organisation et l'articulation de la démarche qualité avec les activités quotidiennes.	2025	Cette action fait l'objet d'une réflexion transversale, pilotée par un COPIL, composé de cadres techniques hiérarchiques et autres professions.	En cours

N°	Actions d'amélioration	Échéances		Etat
156	Mener une réflexion sur l'opportunité de communiquer spécifiquement sur des actions qualité gestion des risques auprès des jeunes et des familles : quelles informations présentent un intérêt réel compte tenu de la situation des usagers ? Comment (format) quand communiquer ?	2025	Le travail de communication et de réflexion s'engage notamment dans le cadre des CVS.	En cours
158	Déployer des actions d'information, de communications relatives à la démarche qualité / démarche d'évaluation pour rendre lisible l'articulation (la structuration) de la démarche qualité (l'approche processus en particulier) avec les pratiques du quotidien. Mettre en exergue que le fait de formaliser une démarche qualité participe à la maîtrise des activités et l'amélioration du service rendu à l'utilisateur (Ex : rédaction de procédure permet de définir qui fait quoi ? description de processus : permet une vision partagée des étapes d'accompagnement).	2025	Mise en place de temps de travail collectif pour la rédaction de procédures permettant de définir le périmètre d'intervention de chacun, de construire des repères d'intervention, de gagner en efficacité et en pertinence.	En cours
177	Travailler avec l'équipe l'accompagnement multisites : suivi extérieur, FJT et Foyer Bougainville	2023/2024	Travail engagé avec l'équipe suite au contexte de fermeture. Formalisation des outils d'organisation et de suivis est à poursuivre.	En cours
181	Former l'équipe aux conduites à tenir face aux addictions.	2024/2025	Programme d'intervention avec VRS engagé auprès de l'équipe.	En cours
	Point à aborder quant à la nécessité et/ou l'intérêt de : - Formaliser un plan de continuité des activités - formaliser un document de synthèse type plan bleu récapitulant les domaines de risques et leurs moyens de maîtrise.	2025		A FAIRE